

Service Agronomie

Conseil collectif réalisé pour le département de l'Allier à partir des observations du Bulletin de Santé du Végétal vigne n° 8

A retenir :

Oïdium et Mildiou : un traitement est à prévoir après le lessivage de votre produit ou à la fin de rémanence de celui-ci.

Black-Rot : La protection se fera avec l'oïdium et le mildiou.

Oïdium :

Le risque de développement du champignon est bien présent bien qu'aucun symptôme n'ait été constaté. Les conditions de ce début de semaine sont favorables à l'oïdium : temps couvert et humide, douceur des températures. Le risque d'expression des symptômes sur fruits et sur feuilles est bien présent. Selon le modèle de Prévisions, la concentration de spores dans l'air est importante.

Positionnez un traitement en fonction du lessivage de votre produit par la pluie, ou en cas de fin de rémanence de votre produit.

La météorologie annonce un temps potentiellement moins agité aujourd'hui ou demain. Cela devrait laisser l'opportunité de traiter.

Si vous êtes en AB, utilisez un soufre mouillable de type **Heliosoufre S** (Dose max : 7.5 L/ha) ou **Microthiol Special Disperss** (Dose max : 12.5 kg/ha) ou **Kumulus DF** (Dose max : 12.5 kg/ha)

Sinon, utilisez un produit systémique de type **Formose** (Tébuconazole/Dose max : 0.4 L/ha-2 applications max/an) ou **Kurtalan** (Cyflufenamide/Dose max : 0.5L/ha- 2 applications max/an) ou **Score** (Difénoconazole/Dose max : 0.5 L/ha- 2 applications max/an) ou **Yaris** (fluxapyroxade/Dose max : 0.15 L/ha-2 applications max/an) ou **Prosper** (Spiroxamine/Dose max : 0.6 L/ha-3 applications max/an) ou **Talendo** (Proquinazide/Dose max : 0.25 L/ha-2 applications max/an)

Pensez à alterner les familles de substances chimiques afin de gérer au mieux les résistances. Evitez également d'utiliser deux fois le même produit en succession.

Black-Rot : La protection se fera avec l'oïdium et le mildiou en positionnant un cuivre et/ou un soufre ou un produit pénétrant ou systémique. Les conditions météorologiques sont particulièrement favorables à son expansion. Soyez vigilants à assurer la protection anti-Black-Rot.

Mildiou :

De nouvelles feuilles de mildiou ont été observées cette semaine dont une avec sporulation sur une vigne témoin non-traitée. Du fait des conditions météorologiques, la pression est forte. Les pluies de la fin de semaine engendreront de nouvelles contaminations si la vigne n'a pas été protégée.

La météorologie annonce un temps potentiellement moins agité aujourd'hui et demain. Si les conditions le permettent, profitez de cet opportunité pour traiter.

Si vous êtes en AB, appliquez un produit à base de cuivre de type **Heliocuvire** (Hydroxyde de cuivre/Dose max : 3L/ha) ou **Cuperval** ou **Bordocure** (Sulfate de cuivre/dose max : 25 kg/ha) ou **Nordox** (oxyde de cuivre/Dose max : 2kg/ha)

Pour ceux qui ont pulvérisé un produit pénétrant ou systémique, il faudra traiter de nouveau à la fin de la rémanence du produit afin d'assurer la protection vis-à-vis du mildiou.

A l'approche de la floraison, un produit systémique peut être utilisé. Privilégiez du **LBG** (phosphonates de potassium/Dose max : 4 L/ha-5 applications max/an) ou **Pandero Gold** (folpet + métalaxyl-M Dose max : 2 kg/ha -2 applications max/an) ou **Profiler/Hudson Pro** (fluopicolide + fosétyl Dose max : 3 kg/ha-1 application max/an) ou **Mildicut** (phosphonate de disodium + cyazofamide Dose max : 4.5 L/ha-1 application max/an)

Pensez à alterner les familles de substances chimiques afin de gérer au mieux les résistances. Evitez également d'utiliser deux fois le même produit en succession.

La liste des produits phytosanitaires n'est pas exhaustive.

Engrais foliaires :

Des engrais foliaires peuvent être appliqués pour stimuler la vigne.

Par exemple dans le cas de l'azote, les besoins de la vigne sont plus importants au moment de la floraison/nouaison et des apports d'engrais foliaires peuvent être utilisés à ce stade.

Ces apports sont un complément à une fertilisation raisonnée sur l'année. Effectivement, la vigne s'alimente principalement par les racines, et les quantités absorbées par les feuilles restent faibles par rapport aux exigences de la plante, surtout en ce qui concerne l'azote, le magnésium, le phosphore et le potassium.

Les engrais foliaires peuvent également être appliqués dans le cas de correction de carences identifiées d'éléments majeurs (azote, phosphore, potassium), d'éléments secondaires (calcium, magnésium, soufre) ou d'oligoéléments (Bore, fer, cuivre, manganèse, fer, zinc).

Dans le cas d'une carence en bore et en manganèse par exemple, une pulvérisation de ces minéraux feront rapidement disparaître les symptômes de carence et les troubles de la croissance et du développement de la vigne.

Produits de biocontrôles :

Il existe plusieurs produits alternatifs aux produits phytopharmaceutiques de synthèse. Il s'agit de produits issus d'organismes ou d'extraits naturels avec effet de protection ou de biostimulation des cultures.

Certains produits ont montré leur efficacité pour diminuer la pression des maladies cryptogamiques et les populations de ravageurs de la vigne.

Parmi les produits de biocontrôle, nous pouvons citer les phosphonates de disodium/potassium (Non autorisée en AB), l'huile essentielle d'orange douce, les tisanes de saule et de prêle, les cerevisane (biostimulation), les pièges de confusion sexuelle pour lutter contre les tordeuses de grappe....

Note de service DGAL/SDSPV/2024-257 du 25 avril 2024

[Liste produits biocontrôle](#)



Vous trouverez ci-dessous différents liens:

- pour retrouver l'ensemble des matières actives des produits utilisables :
[e-phy catalogue produits phyto](#)
- l'état des lieux 2024 des résistances aux différentes molécules utilisées :
[note nationale](#)



La Chambre d'Agriculture de l'Allier est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. La Chambre d'agriculture est titulaire d'un contrat d'assurance n°32075969X-2124 garantissant notamment sa responsabilité civile professionnelle pour l'activité de conseil indépendant en préconisations phytopharmaceutiques

Rédaction: Josselin Palussière

***Chambre d'Agriculture de l'Allier - 60 Cours Jean Jaurès - BP 1727 - 03017 Moulins cedex
Tél: 04 70 48 42 42 - Fax 04 70 46 30 69 - cda.03@allier.chambagri.fr***